



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2022 à 20H00

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une deuxième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, M. CHARRIER Julien, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. BOSSARD Florent, Mme DAVIET Christelle (arrivée à partir de la délib. 12-2022), M. DURAND Bruno, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, M. HOUPERT Arnaud, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe, Mme ROY Françoise formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir : /

Etaient excusés : Mme BELLET Laëticia, M. RABILLIER Pierre

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur BOSSARD Florent ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 24 Janvier 2022 : Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

N°11/2022 : Décisions prises par Monsieur le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal

Le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

08526622C0002	9 Rue de La Chênaie	B 417	non	05-2022
08526622C0003	35 Rue de l'Océan	AB 324 et 830	non	04-2022
08526622C0004	1 Rue du Temple	AB 190	non	06-2022

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

Vote des subventions 2022 : Familles Rurales – Garderie périscolaire, ALSH, Pré-ados :

Ce point est reporté à la réunion du 21-03-2022 car il manque des éléments pour le vote.

N° 12-2022 : Vote des comptes administratifs 2021

Mme DAVIET Christelle entre en séance

Monsieur SOULARD Yannick, Maire, se retire et ne participe donc pas aux votes des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Julien CHARRIER délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressé par Monsieur SOULARD Yannick, Maire

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement :</i>		
- Opération de l'exercice	940 157.58 €	1 305 298.81 €
- Total	940 157.58 €	1 305 298.81 €
- Excédent		365 141.23 €

Investissement :

- Résultat reporté	647 172.69 €	
- Opération de l'exercice	1 027 001.60 €	1 192 705.64 €
- Total	1 674 174.29 €	1 192 705.64 €
- Déficit	481 468.65 €	

Budget assainissement

Fonctionnement :

- Résultat reporté		31 529.09 €
- Opération de l'exercice	27 032.29 €	43 634.69 €
- Total	27 032.29 €	75 163.78 €
- Excédent		48 131.49 €

Investissement :

- Résultat reporté		102 665.42 €
- Opération de l'exercice	11 572.59 €	20 865.61 €
- Total	11 572.59 €	123 531.03 €
- Excédent		111 958.44 €

Budget Lotissement de Bellevue 2

	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement :</i>		
- Résultat reporté		30 867.70 €
- Opération de l'exercice	413 567.22 €	410 651.00 €
- Total	413 567.22 €	441 518.70 €
- Excédent		27 951.48 €

Investissement :

- Résultat reporté	36 468.75 €	
- Opération de l'exercice	407 251.00 €	356 000.00 €
- Total	443.719.75 €	356 000.00 €
- Déficit	87 719.75 €	

Budget Commerces

	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement :</i>		
- Résultat reporté		700.00 €
- Opération de l'exercice		0.00 €
- Total	0.00 €	700.00 €
- Excédent		700.00 €

Investissement :

- Résultat reporté	288.02 €	300.00 €
- Opération de l'exercice		0.00 €
- Total	0.00 €	11.98 €
- Excédent		11.98 €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 13-2022 : Approbation des comptes de gestion 2021

Monsieur le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, présente au Conseil les comptes de gestion de 2021 établis par Messieurs Bécot et Larrieu Trésoriers, concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes d'assainissement, du lotissement Bellevue 2 et commerces.

Monsieur le Maire présente ainsi les budgets primitifs de l'exercice 2021 des comptes de gestion dressés par les Receveurs.

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées, à l'unanimité

- ✓ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par les Trésoriers, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°14/2022 : Affectations des résultats 2021 : budget communal, assainissement, Bellevue 2, Commerces

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021, constatant que ledit compte présente :

Budget Principal :

- un excédent de fonctionnement de	365 141.23 €
- un déficit d'investissement de	481 468.65 €
- un reste à réaliser en dépenses de	50 000.00 €
- un reste à réaliser en recettes de	326 320.00 €

décident, après en avoir délibéré, d'inscrire les résultats comme suit :

- article 1068, affectation	365 141.23 €
- article 001, solde d'exécution reporté	481 468.65 €

Budget Assainissement :

- un excédent de fonctionnement de	48 131.49 €
- un excédent d'investissement de	111 665.42 €
- un reste à réaliser en dépenses de	0.00 €

décident, après en avoir délibéré, d'inscrire les résultats comme suit :

- article 002, résultat de fonctionnement reporté	48 131.49 €
- article 001, solde d'exécution reporté	111 665.42 €

Budget Bellevue 2 :

- un excédent de fonctionnement de	73 418.70 €
- un déficit d'investissement de	87 719.75 €

décident, après en avoir délibéré, d'inscrire les résultats comme suit :

- article 002, résultat de fonctionnement reporté	73 418.70 €
- article 001, solde d'exécution reporté	87 719.75 €

Budget Commerces :

- un excédent de fonctionnement de	700.00 €
- un excédent d'investissement de	11.98 €

décident, après en avoir délibéré, d'inscrire les résultats comme suit :

- article 002, résultat de fonctionnement reporté	700.00 €
- article 001, solde d'exécution reporté	11.98 €

N°15/2022 : Signature d'une convention d'occupation sur le domaine communal pour l'implantation d'un local technique (poste NRO)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre sur notre commune, il est nécessaire d'implanter un local technique sur notre commune. Ce poste NRO de 12m² serait implanté sur le parking du point-tri Route de Monsireigne. Pour cela, il convient de signer une convention d'occupation du domaine communal non routier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'implantation de ce poste NRO et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention d'occupation du domaine public.

N°16/2022 : Remboursement des arrhes des locations de salle du Petit Lundi

Mme OGER Maud étant concernée par ce point à l'ordre du jour se retire et ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire présentent 3 demandes de remboursement d'arrhes pour des locations de la salle du Petit Lundi.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement de ces demandes de remboursement d'arrhes pour les raisons suivantes :

- 2 des annulations sont des cas de force majeur
- La dernière annulation a été relouée à une autre personne.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire accepte, à l'unanimité, de rembourser les arrhes des 3 locations de salle du Petit Lundi (tableau détaillé en annexe) pour un montant total de 225 €.

N°17/2022 : Adhésion à l'Association Passeport du Civisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que « l'Association du Passeport du Civisme » a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association propose les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association du Passeport du Civisme ».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion s'élève donc à 200 € pour la commune de St Prouant.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de « l'Association du Passeport du Civisme ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE,

- 1°) d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme
- 2°) de verser à cette Association la cotisation de 200 euros au titre de l'année 2022
- 3°) de désigner M. Yannick SOULARD, maire, et Mme Béatrice GENTY, comme représentants de la collectivité
- 4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Questions diverses :

- Les portes ouvertes des bâtiments communaux auront finalement lieu le samedi 5 novembre 2022.
- Inauguration du Temple : 17 septembre 2022
- La Roulotte herbretaise, épicerie ambulante est présente sur St Prouant les jeudi matin et Vendredi AM.
- Nouveau cœur de bourg : M. Le maire rappelle le calendrier d'exécution.
- Solidarité UKRAINE : Les dons matériels sont collectés en mairie
- DETR 2022 : Les dossiers déposés n'ont pas été retenus.
- Installation d'une cabine de téléconsultation : un rdv avec Médadom est programmé le 6 avril prochain
- Actualités communautaires par Françoise G., Vincent et Sandra
 - o L'étude sur la stratégie santé avance bien
 - o Point RH CCPC : un point sur les arrivées et les départs
 - o Un point sur les travaux de l'Odys
 - o PAT : Marché des producteurs Locaux et Compte-rendu du COPIL
 - o Microfolies
 - o Ambitions familles : permanence de la maison des adolescents, Conseiller numérique
 - o Appel à projet pour une résidence artistique sur le thème du cirque
 - o Reprise des matinées d'éveils
 - o Synthèse du TEN
- Fête de la Musique 2022 : Appel aux talents
- Téléthon : une réunion d'organisation va être organisée prochainement
- Argent de poche : mission pour le pliage et la distribution de l'info communale du 11 au 16 avril 2022
- Plateforme des déchets verts : le broyage aura lieu début avril 2022
- Vieux centre bourg : compte-rendu de la réunion avec les riverains
- Sydev : réduction des durées d'éclairage public.

La séance est levée à 22h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 21 Mars 2022 à 20h00 à la mairie

Vu par le secrétaire de séance, Florent Bossard

**Le Maire,
Yannick SOULARD**